

► **Participation 2009 : certainement nettement moins bonne qu'en 2007 voire qu'en 2008**

Alors que les grandes entreprises cotées ont présenté des comptes 2009 en baisse de 15% par rapport à 2008 sur le critère des résultats, l'impact sur les droits à participation pourra se juger à partir du 1<sup>er</sup> mai 2010, date limite de versement de ces sommes aux salariés prévue par la loi.

Une chose est cependant acquise : les salariés toucheront globalement moins de participation qu'en 2007, qui restera une année référence avec une prime moyenne dépassant pour la première fois 1.500 €. En effet, les 100 milliards d'euros de bénéfices enregistrés par les 40 premières entreprises françaises avant la crise de 2008 ont fondu de 50% pour revenir à 49,6 milliards en 2009.

Nous prévoyons donc une baisse sensible du montant total distribué en participation, qui s'élevait à 8,3 milliards d'euros en 2007, ainsi que du nombre de bénéficiaires (5,5 millions en 2007).

Une bonne nouvelle cependant : le redressement des résultats des entreprises de bancassurance permettra de distribuer plus qu'en 2008 aux salariés de ce secteur.

Philippe Wallerich – Consultant associé – 27 avril 2010